



Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti
▭ Parcelles cadastrales
▭ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

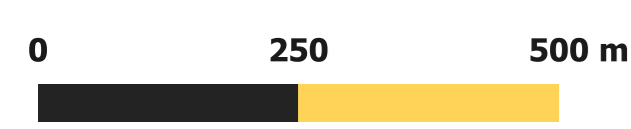
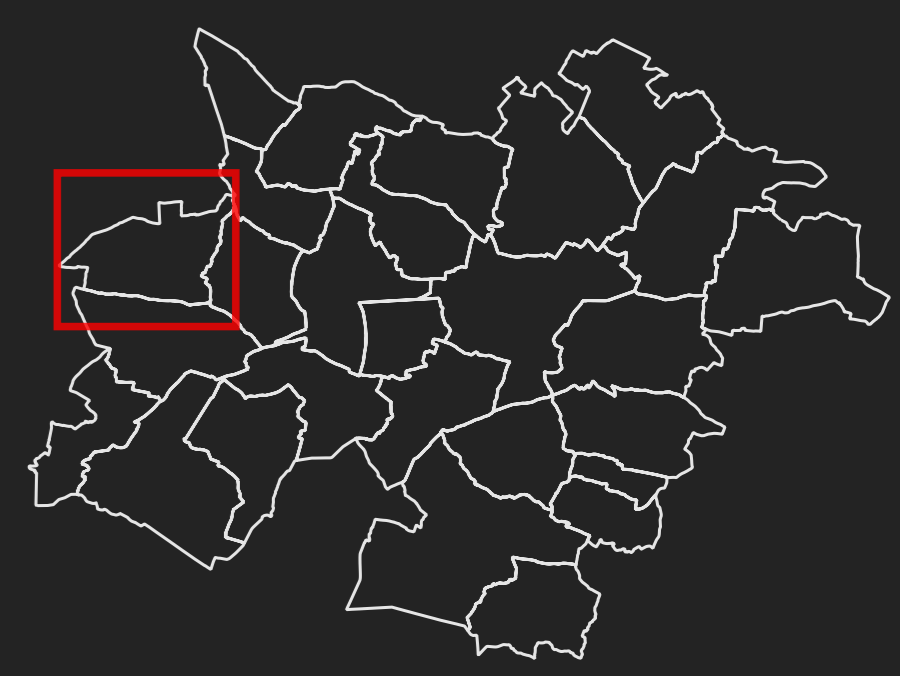
Echelle : 1:7250 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Aigrefeuille-d'Aunis





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H


ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti
▨ Parcelles cadastrales
▭ Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

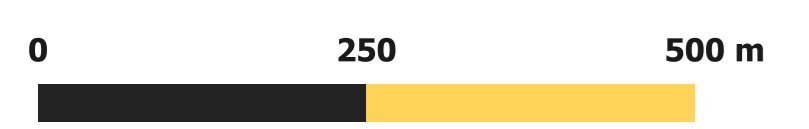
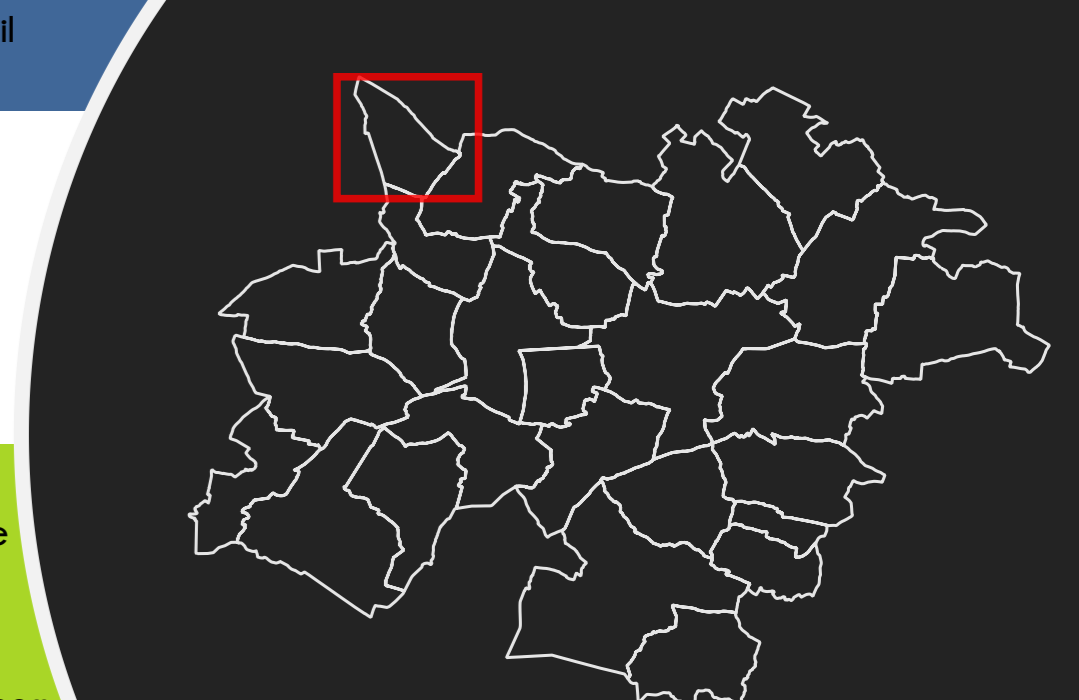
Echelle : 1:5750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Anis





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :
 ▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :
 ▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 ▩ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 ▩ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

□ **ZONE AGRICOLE (A)**

■ **ZONE NATURELLE (N)**

■ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

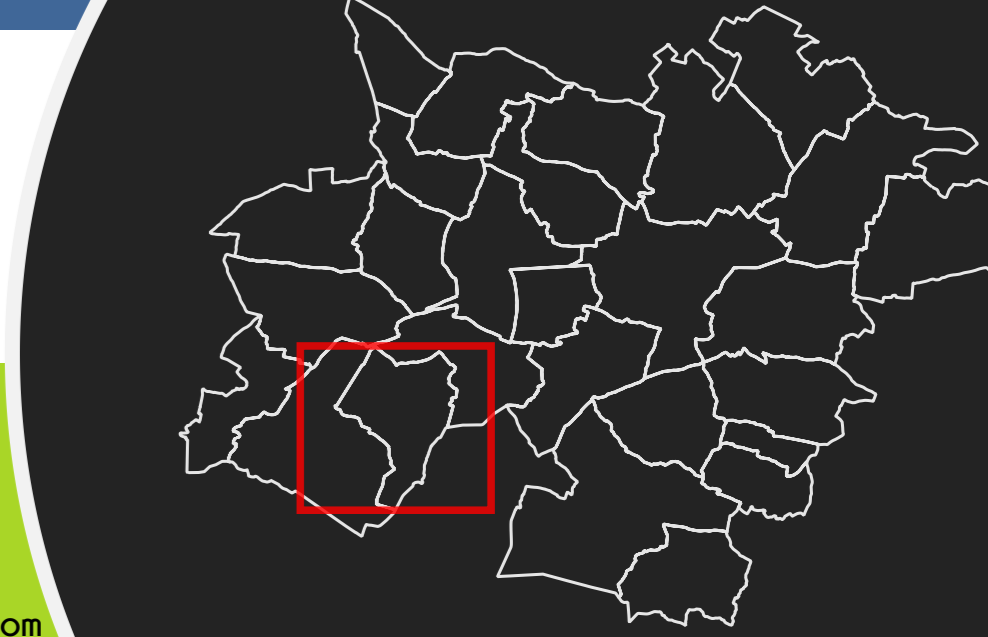
Echelle : 1:7750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
 Mission : Elaboration du PLUi
 Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
 Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
 45 rue Sainte-Colombe
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05.57.99.69.28
 Mail : atlantique@citadia.com

→ Ardillières



0 250 500 m



Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H


ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti
▨ Parcelles cadastrales
▭ Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7500 ème

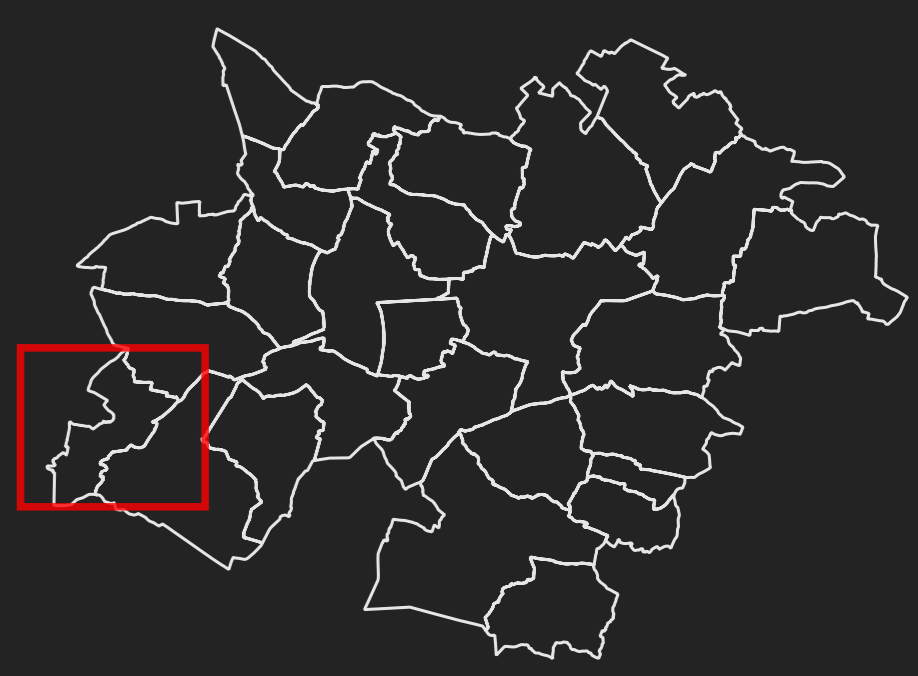
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL


even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Ballon



0 250 500 m



Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- ▨ Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- ▨ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:6750 ème

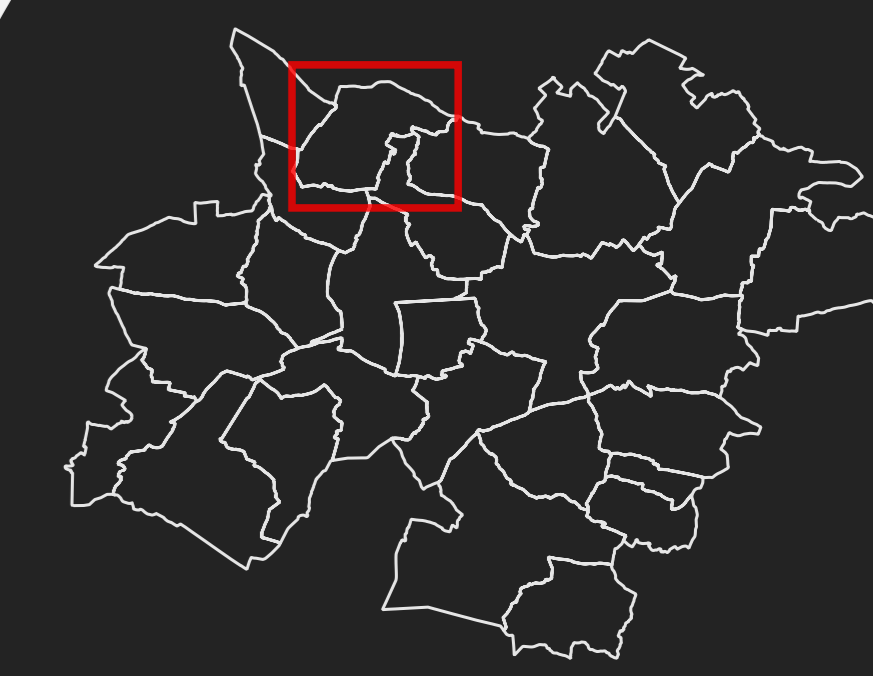
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

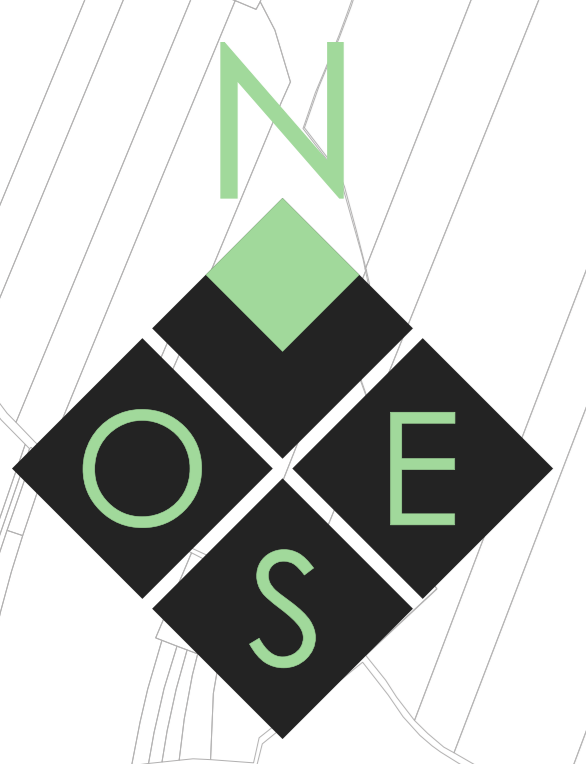
even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Bouhet



0 250 500 m



Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

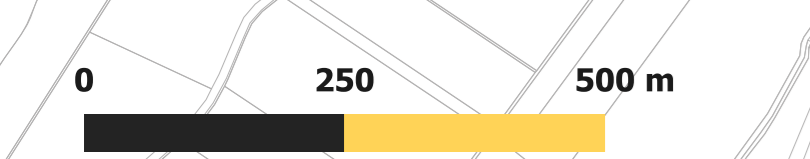
ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- ▨ Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- ▨ Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7250 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Breuil-la-Réorte





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti
 □ Parcelles cadastrales
 □ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:8500 ème

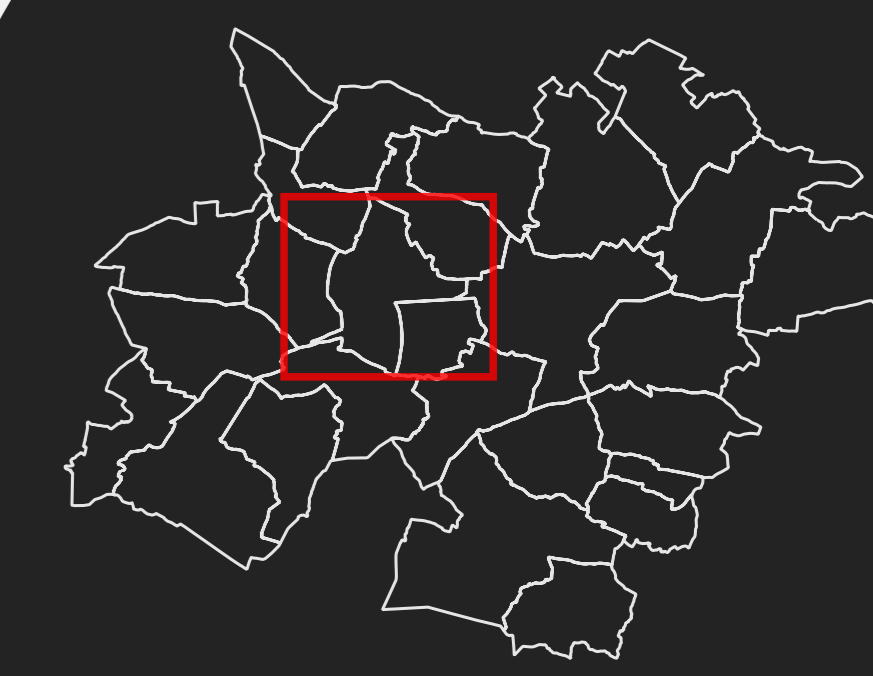
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
 Mission : Elaboration du PLUi
 Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
 Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

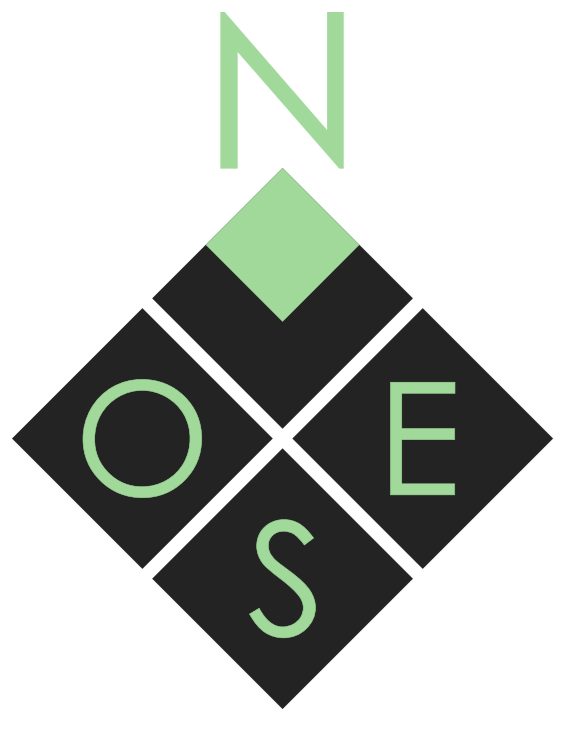
even CONSEIL

Citadia Conseil
 45 rue Sainte-Colombe
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05.57.99.69.28
 Mail : atlantique@citadia.com

→ Chambon



0 250 500 m



Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H


ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- ▭ Limites communales



0 250 500 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

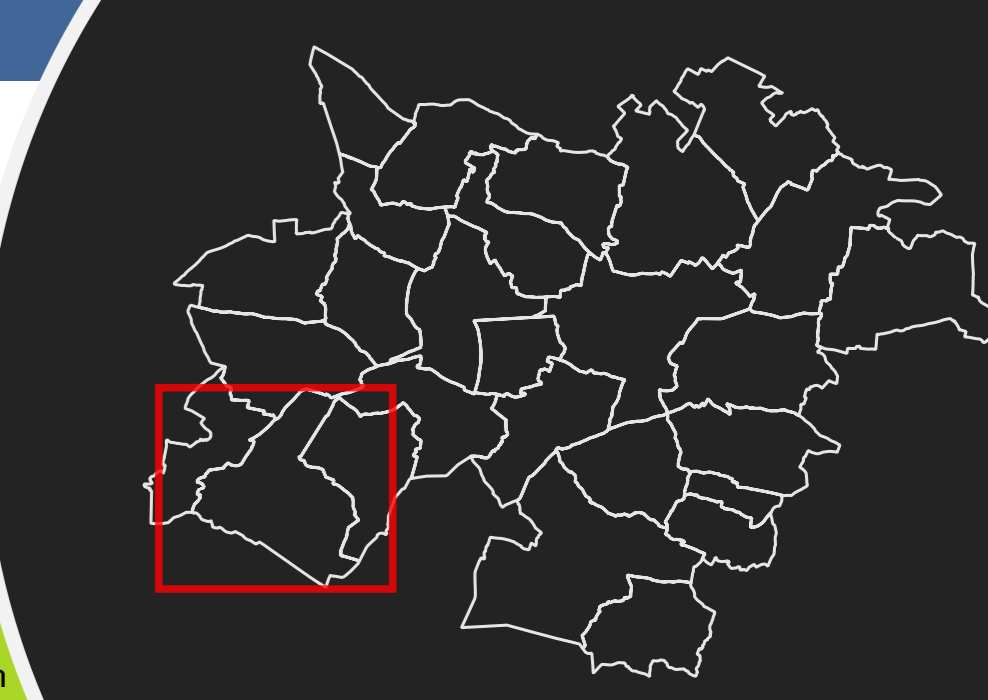
Echelle : 1:9500 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Ciré-d'Aunis





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- ▭ Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

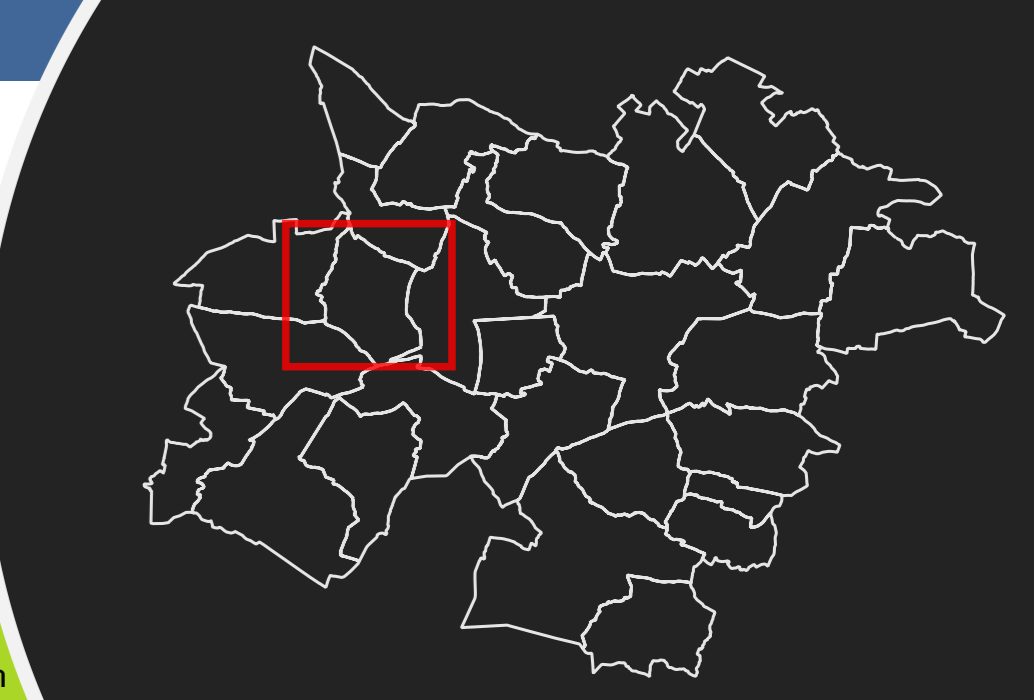
Echelle : 1:6750 ème


Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Forges





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti
 ▨ Parcelles cadastrales
 ▭ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:10000ème

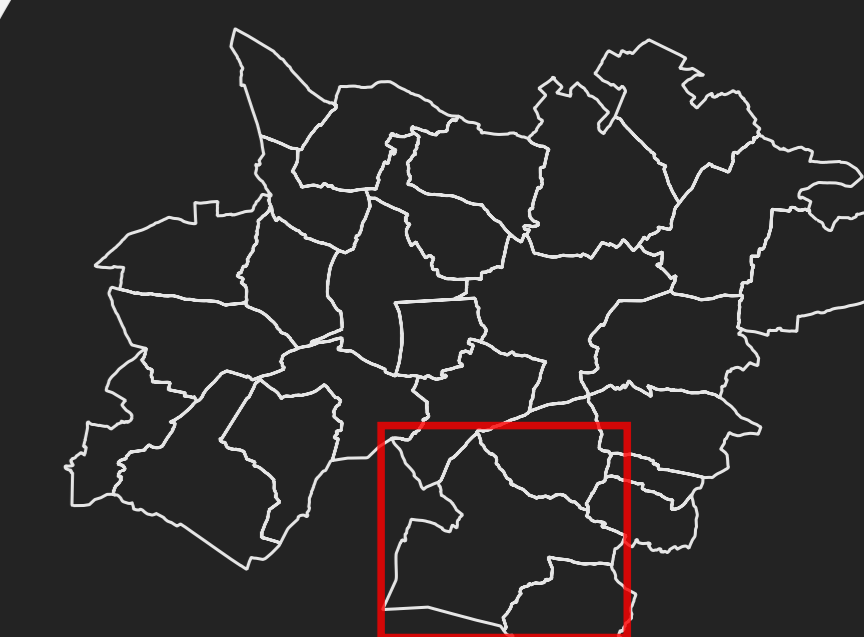
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
 Mission : Elaboration du PLUi
 Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
 Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
 45 rue Sainte-Colombe
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05.57.99.69.28
 Mail : atlantique@citadia.com

→ Genouillé



0 250 500 m

Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti
▨ Parcelles cadastrales
▭ Limites communales

Département de la
Charente-Maritime (17)

Communauté de
Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:4000 ème

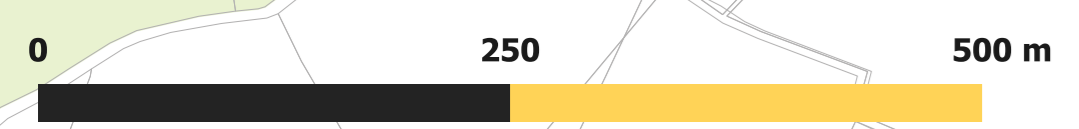
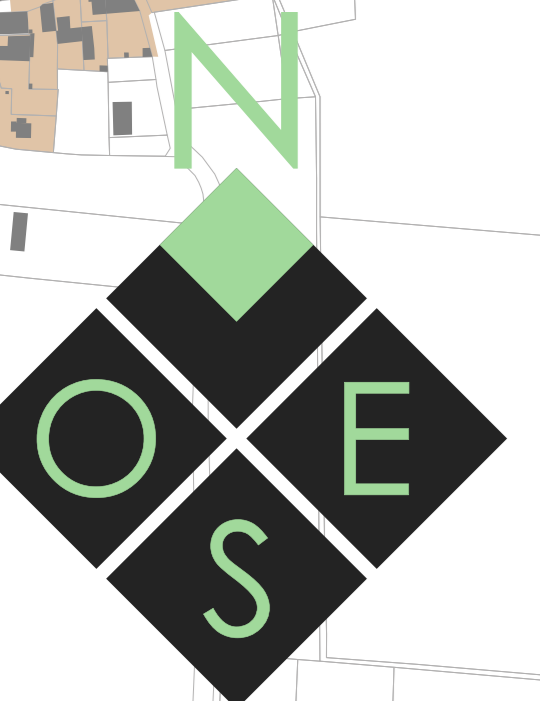
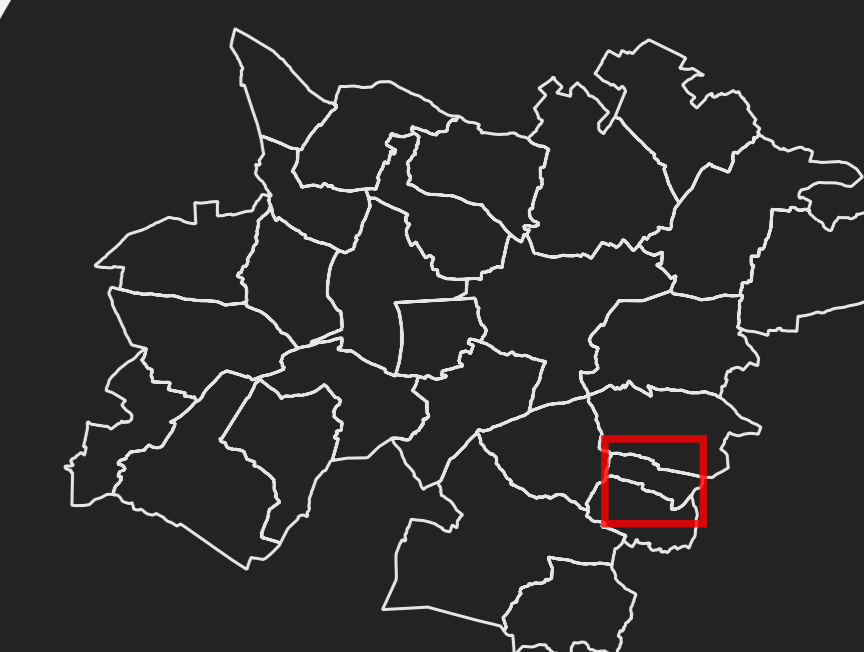
Maître d'ouvrage : Communauté de
Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DGFIP 2019,
Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil
le 31/01/20

CITADIA
CONSEIL

even
CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ La Devisse
(Chervettes)





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

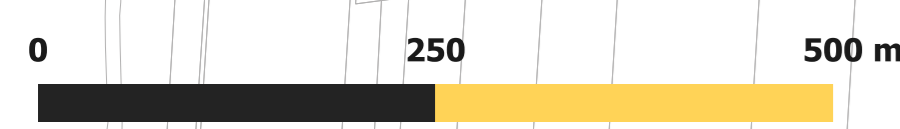

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- ▨ Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- ▨ Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:4750 ème


Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ La Devisse (Saint-Laurent-de-la-Barrière)





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- ▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- ▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
- ▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- ▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- ▭ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:5500 ème

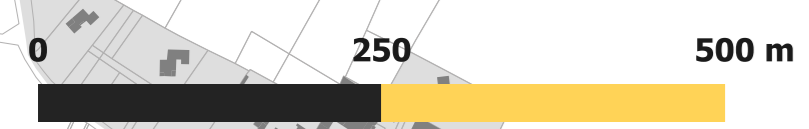
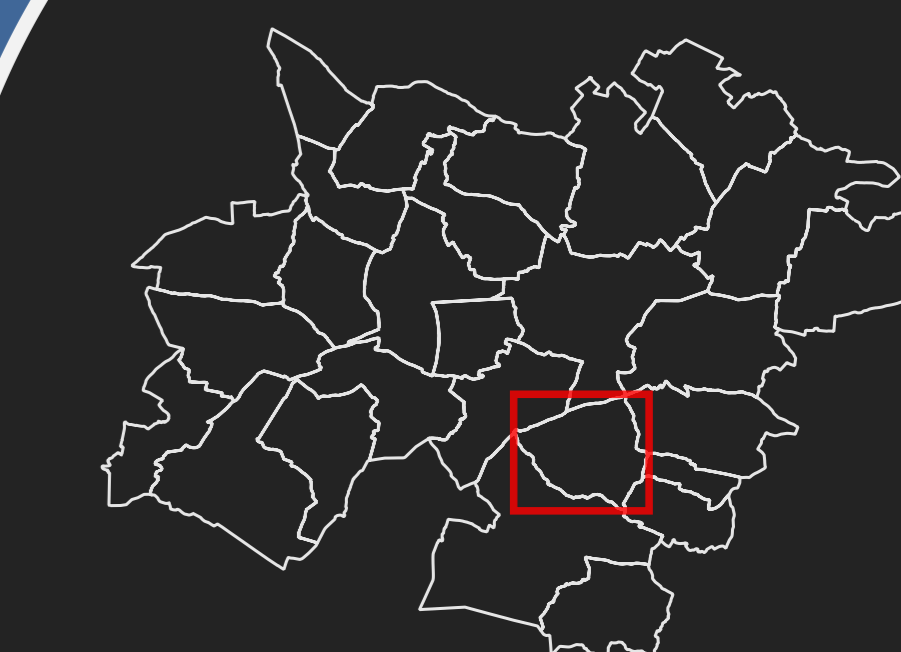
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFP 2019,
Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil
le 31/01/20

CITADIA
CONSEIL

even
CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ La Devisse (Vandré)





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- ▭ Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

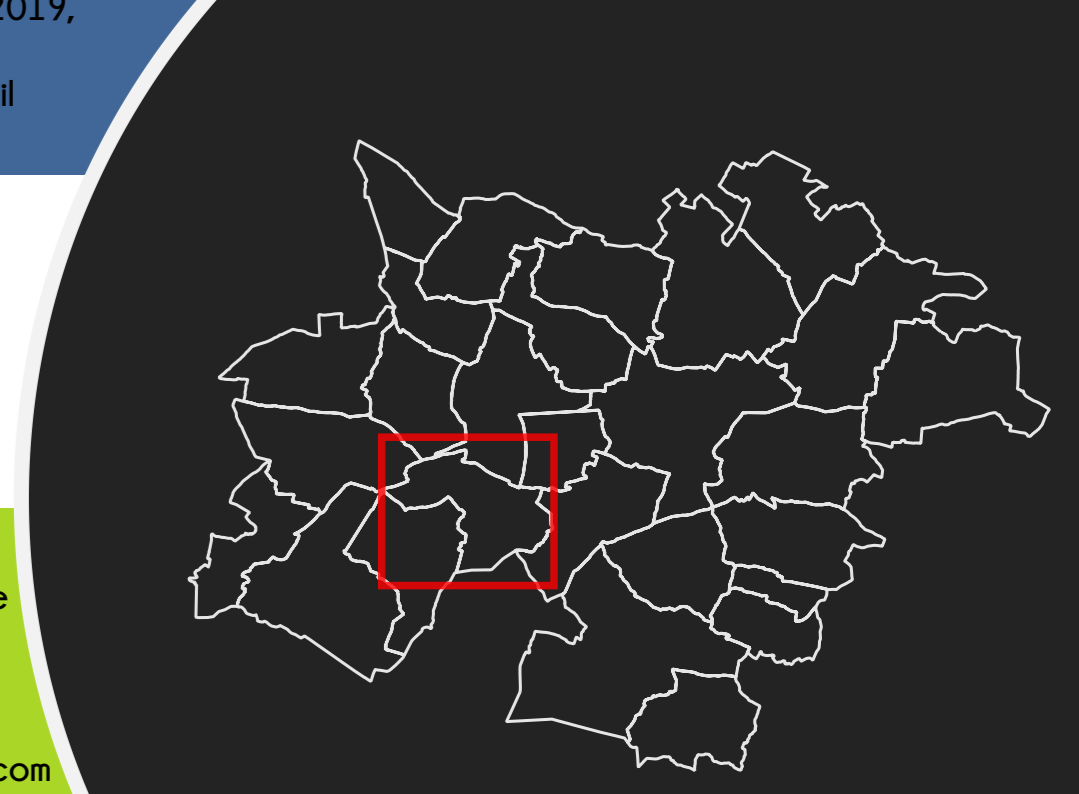
Echelle : 1:7000 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

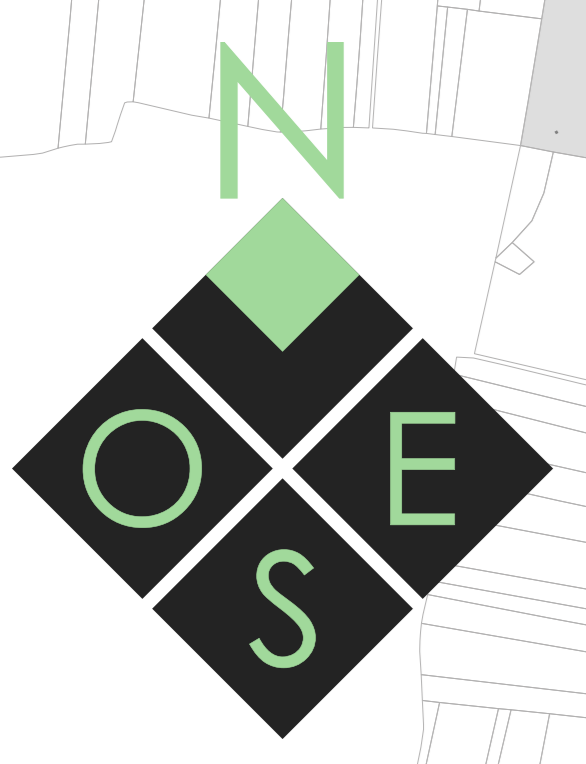


Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Landrais



0 250 500 m



Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- ▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- ▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
- ▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- ▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- ▭ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

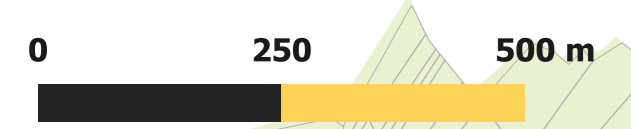
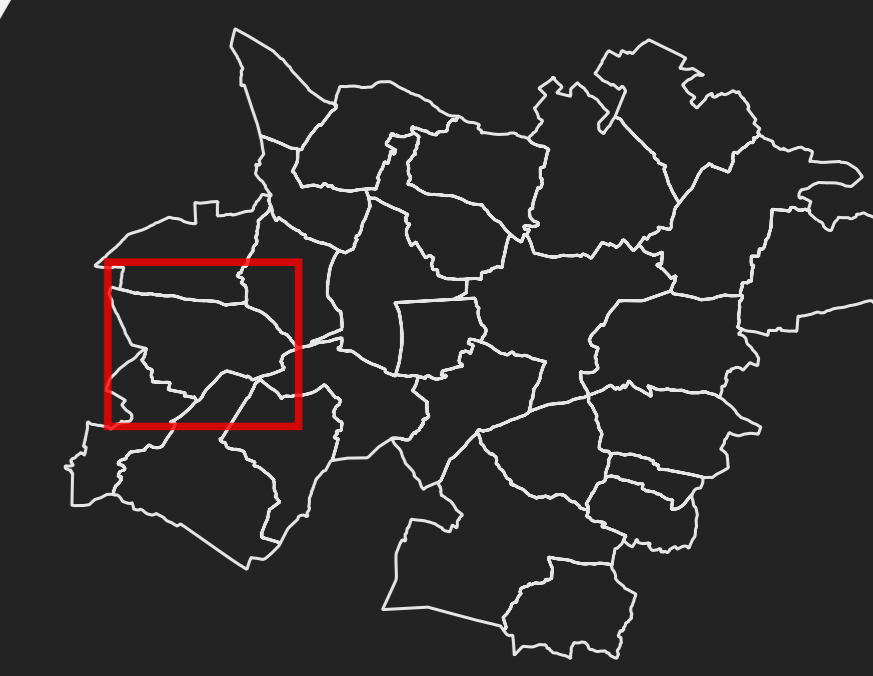
Echelle : 1:7750 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
 Mission : Elaboration du PLUi
 Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
 Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
 45 rue Sainte-Colombe
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05.57.99.69.28
 Mail : atlantique@citadia.com

→ Le Thou





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :
 ▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :
 ▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 ▩ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 ▩ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

□ **ZONE AGRICOLE (A)**

■ **ZONE NATURELLE (N)**

■ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal 

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7750 ème

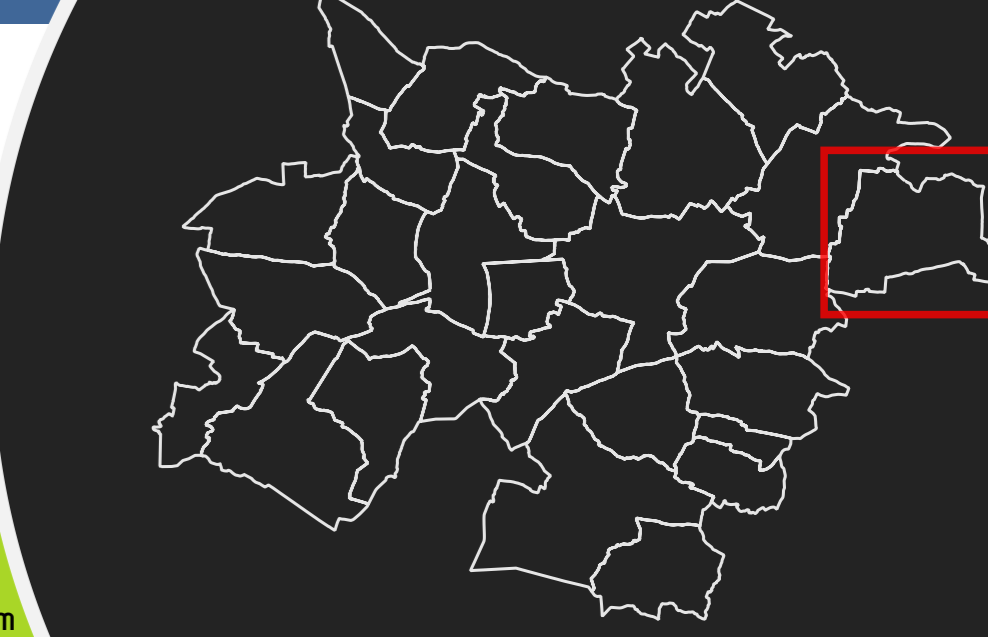
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
 Mission : Elaboration du PLUi
 Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
 Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20





Citadia Conseil
 45 rue Sainte-Colombe
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05.57.99.69.28
 Mail : atlantique@citadia.com

→ Marsais



0 250 500 m

Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti
▨ Parcelles cadastrales
▭ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7000 ème

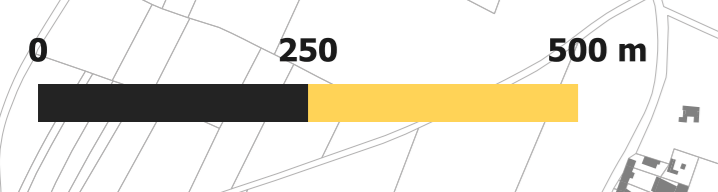
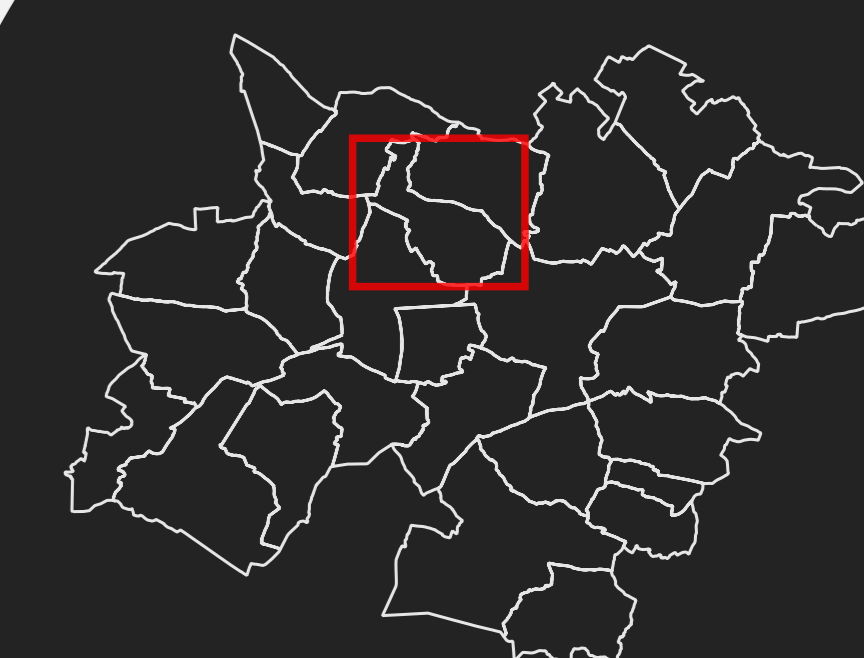
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20


CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Puyravault





Légende

- ZONAGE REGLEMENTAIRE**
- ZONE URBAINE (U) :**
 - ▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - ZONE A URBANISER (AU) :**
 - ▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - ▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - ▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 - ▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 - ZONE AGRICOLE (A)**
 - ZONE NATURELLE (N)**
 - ▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N
- ELEMENTS DE CONTEXTE :**
- Bâti
 - ▭ Parcelles cadastrales
 - ▭ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire
 Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
 Echelle : 1:5500 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
 Mission : Elaboration du PLUi
 Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
 Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

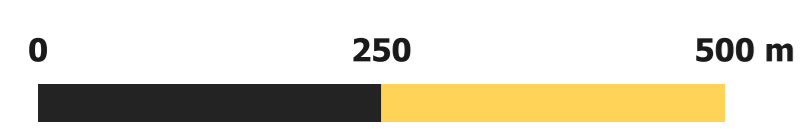
CITADIA CONSEIL

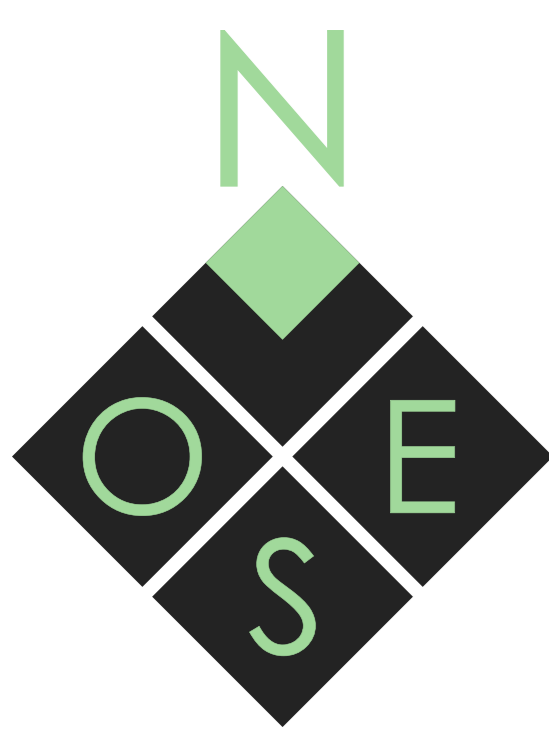
even
CONSEIL

Citadia Conseil
 45 rue Sainte-Colombe
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05.57.99.69.28
 Mail : atlantique@citadia.com



→ Saint-Crépin





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- ▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- ▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

- ▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
- ▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- ▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- ▭ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:8750 ème

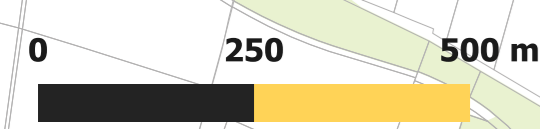
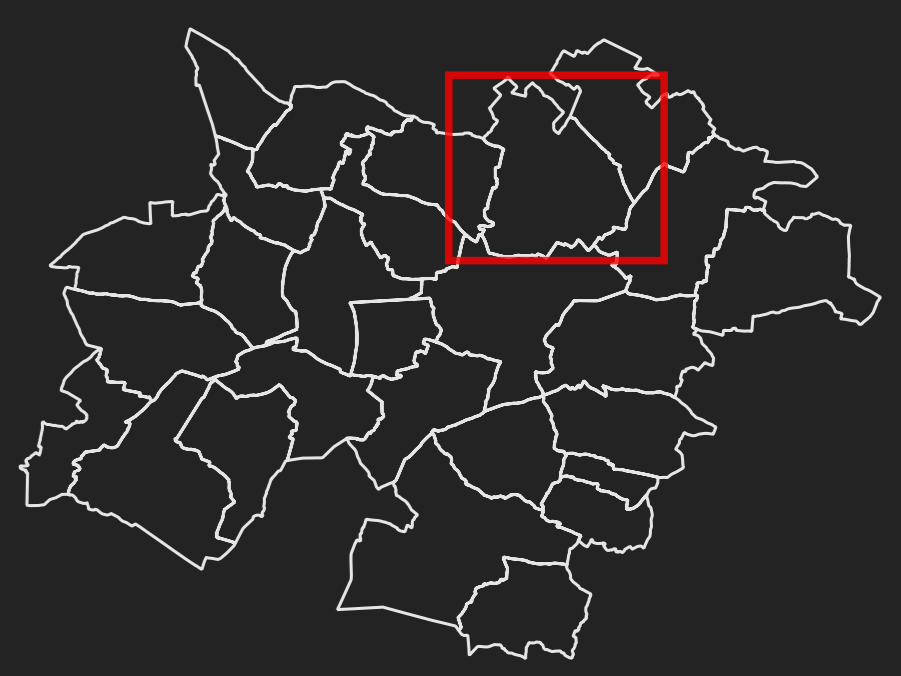
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20


CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Saint-Georges-du-Bois





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :
 ▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :
 ▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 ▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 ▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

□ **ZONE AGRICOLE (A)**

▨ **ZONE NATURELLE (N)**

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7500 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
 Mission : Elaboration du PLUi
 Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
 Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA
CONSEIL

even
CONSEIL

Citadia Conseil
 45 rue Sainte-Colombe
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05.57.99.69.28
 Mail : atlantique@citadia.com

→ Saint-Mard





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H


ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti
▨ Parcelles cadastrales
▭ Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7750 ème

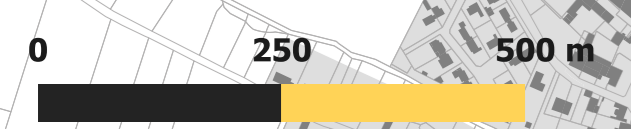
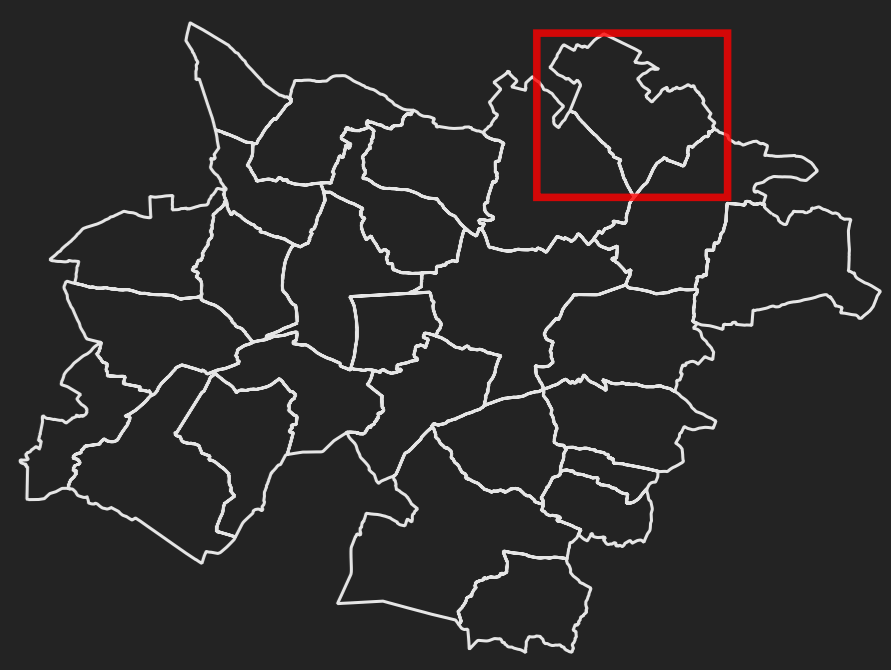
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Saint-Pierre-d'Amilly



Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti
▨ Parcelles cadastrales
▭ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:9250 ème

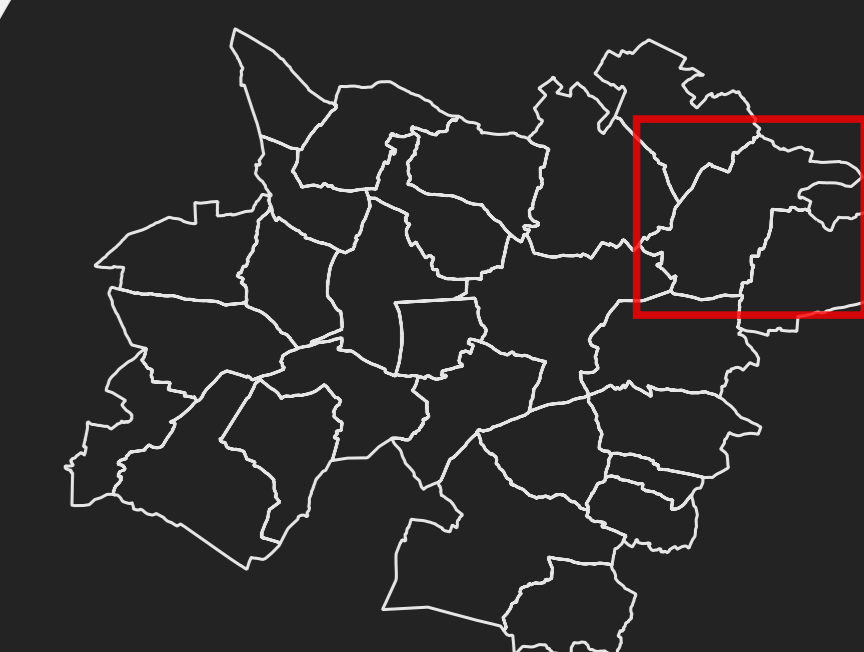
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Saint-Saturnin-du-Bois



Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti
▨ Parcelles cadastrales
▭ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:4000 ème

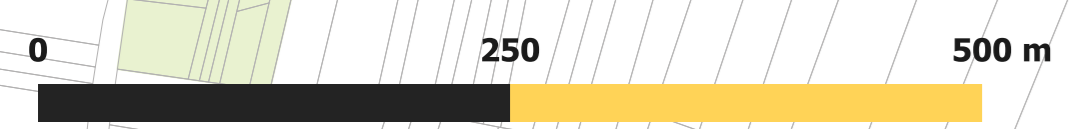
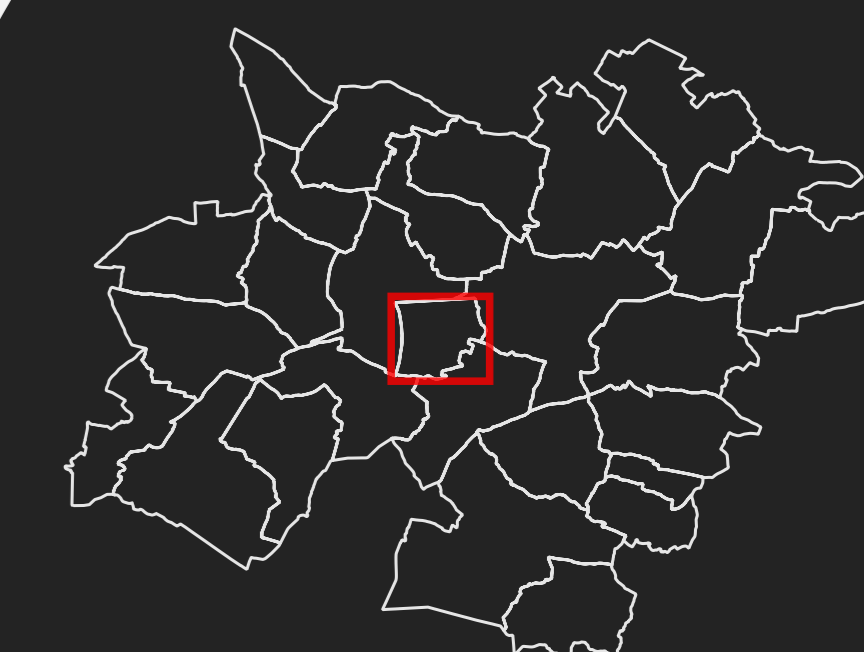
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ St-Pierre-la-Noue (Péré)





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :
Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :
Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles cadastrales
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7250 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ St-Pierre-la-Noüe (St-Germain-de-Marencennes)



0 250 500 m



Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

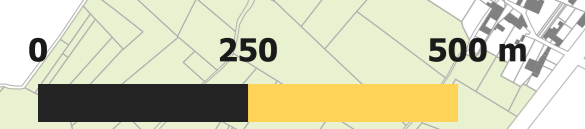

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti
▨ Parcelles cadastrales
▭ Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:9000 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Surgères





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :
Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :
Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

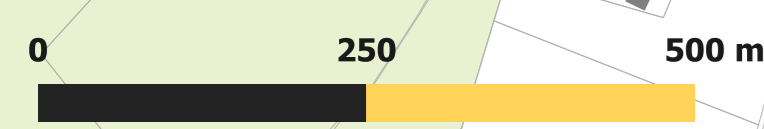
ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles cadastrales
- Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

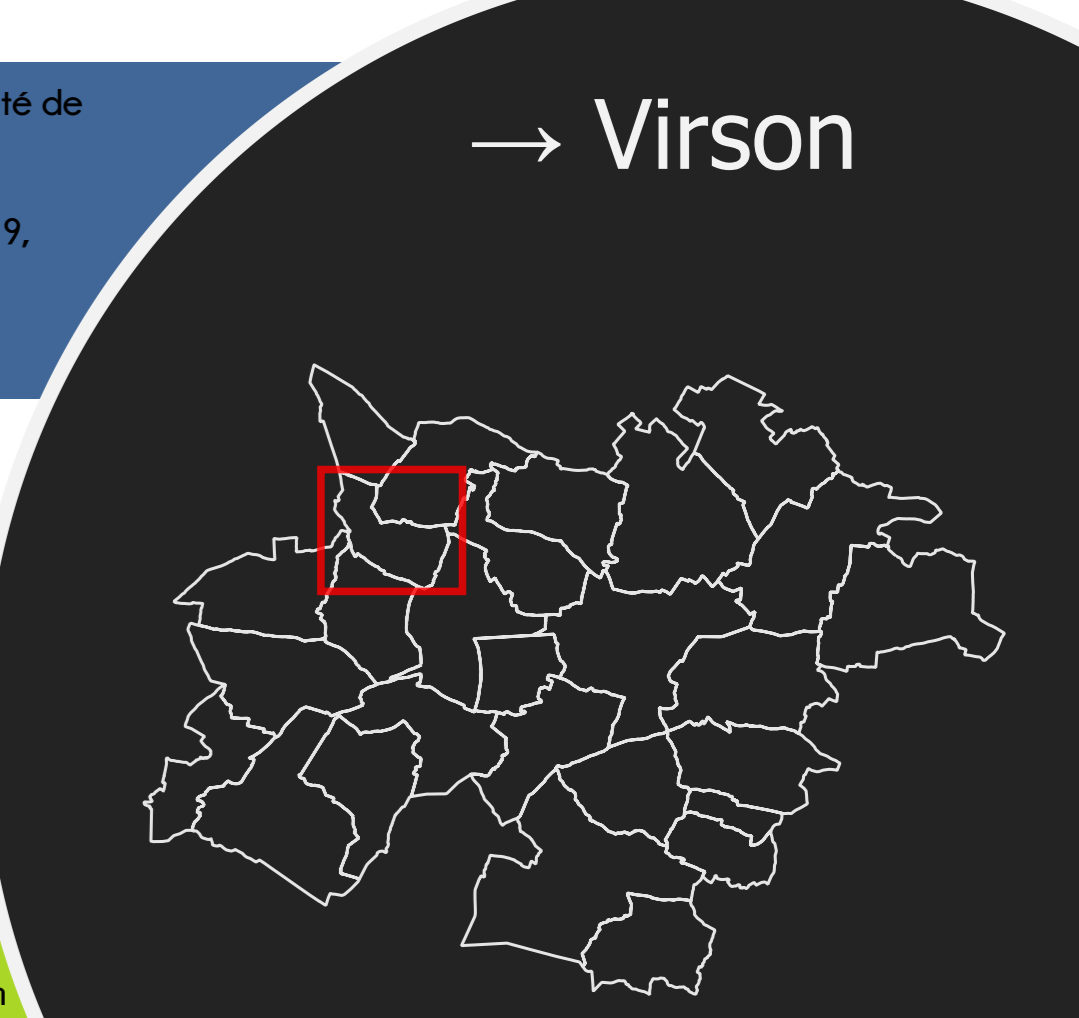
Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020


Echelle : 1:5750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com





Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
 - ▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- ZONE A URBANISER (AU) :**
 - ▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - ▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - ▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 - ▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

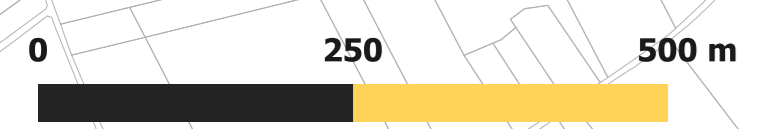
- ZONE AGRICOLE (A)**

- ZONE NATURELLE (N)**

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- ▭ Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:6000 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Vouhé

